

DEC172880DR20

Décision portant cessation de fonctions de M. Franck Petit, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité l'UMS829 intitulée Observatoire Océanologique de Villefranche sur mer (OOV).

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151781DR20 du 7 octobre 2015 portant nomination de M. Franck Petit aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Franck Petit, dans l'unité l'UMS829 à compter du 06 octobre 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villefranche sur mer, le 20/10/2017

La directrice de l'unité
Anne Corval

Visa du délégué régional du CNRS
Benoît Debosque



Visa du chef d'établissement partenaire
Président de l'Université de Pierre-Marie Curie

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

Les représentants ci-dessous désignés par leurs signatures,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment les articles 4, 4-1 et 4-2 ;

Vu les règlements intérieurs des établissements signataires ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm (notamment le paragraphe 2.3.3) ; ainsi que l'instruction relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la proposition de Madame Anne CORVAL, Directrice de l'UMS829/FR3761 ;

DÉCIDENT

Article 1 – Monsieur Richard GUIGOU, Assistant Ingénieur CNRS, est nommé assistant de prévention de l'UMS829/FR3761, à compter du 01/09/2018 et situé à cette adresse :

**UMS829/FR3761
Institut de la Mer de Villefranche
181, chemin du Lazaret
06 230 Villefranche-sur-Mer**

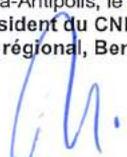
Article 2 – Monsieur Richard GUIGOU a suivi la formation prévue à l'article 4-2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, aux dates suivantes : 29/30 mars 2018, 19/20 avril 2018 et 14/15 mai 2018.

Article 3 - Pour l'exercice de ses missions, Monsieur Richard GUIGOU est placé sous l'autorité de Madame Anne Corval, Directrice de l'UMS829/FR3761.

Article 4 – Cette mission s'exercera conformément aux instructions susmentionnées des différents établissements signataires de cette décision et fera l'objet d'une lettre de cadrage établie par Madame Anne Corval, Directrice de l'UMS829/FR3761 ; et explicitant notamment les liens entre les assistants de prévention de la structure.

Article 5 – Monsieur Richard GUIGOU sera sous le lien fonctionnel des conseillers de prévention des différents établissements signataires de la présente décision.

Fait à Sophia-Antipolis, le 16/01/19
Pour le président du CNRS
Le délégué régional, Benoît Debosque


Benoît DEBOSQUE
Délégué Régional

Fait à Paris, le ...
Pour le président de Sorbonne Université

Fait à Villefranche-sur-mer, le 19/12/2018


La Directrice de l'IMEV
Anne Corval